



SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

SEANCE DU LUNDI 20 FEVRIER 2023

QUESTION N°6

FINANCES : BUDGET PRINCIPAL 2023 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ET FIXATION DES PARTICIPATIONS AU FONCTIONNEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur WYCKAERT

A) Adoption du budget primitif :

Le projet de budget primitif fait apparaître :

- A titre budgétaire :

- Investissement : 12 000,00 € en dépenses et 110 632.33 € en recettes.
- Fonctionnement : 1 687 312.68 € en dépenses et en recettes.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 FEV. 2023

I) **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Figurent en dépenses : la création d'un site internet pour 12 000 €.

En recette, on trouve, les amortissements pour un montant de 8 960.24 € et l'excédent d'investissement reporté 2022 d'un montant de 101 672.09 €.

II) **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Elle comprend toutes les dépenses courantes dont les principales :

- les charges à caractère général : 83 329.44 € comprenant les frais de fonctionnement du service, les différents contrats de maintenance, de location du matériel informatique, les assurances....
- les charges de personnel, les indemnités élus et les indemnités diverses : 1 595 023,00 €. La rémunération des gardiens et des chauffeurs est remboursée par les budgets déchèteries et compostière par opérations d'ordre.
- des dotations aux amortissements et provisions : 8960.24 €.

Les recettes sont constituées des participations des collectivités adhérentes (fonctionnement et amortissements), réparties en fonction du nombre d'habitants de chacune d'elles ainsi que les remboursements des salaires des gardiens des déchèteries et de la compostière par les budgets annexes et de l'excédent de fonctionnement reporté 2022 de 146 278.02 €. La participation au fonctionnement sera réclamée après le vote du budget en 1 fois. La participation aux amortissements liés aux investissements réalisés avant le 1^{er} janvier 2023 sera réclamée en 1 fois après le vote de budget. Si des investissements sont réalisés en 2023, la participation aux amortissements liée à ces dépenses sera réclamée fin 2023.

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

L'an deux mille vingt-trois, le 20 février 2023 à 18H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 10 février 2023.

ETAIENT INVITES

- Monsieur Bertrand PETIT, Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames CANARD Céline Marie, BOIDIN Véronique, SEILLIER Christine et VASSEUR Françoise, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain et TILLIER Patrick, Délégués Titulaires

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Bertrand PETIT – Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames BOIDIN Véronique, CANARD Céline Marie, SEILLIER Christine, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain, TILLIER Patrick, Délégués Titulaires
- Madame Odile BAUDEQUIN, Déléguée Suppléante
- Monsieur WOJTKOWIAK David, Délégué Suppléant

DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE

- Monsieur Rachid BEN AMOR, Vice-Président, remplacé par Madame Odile Baudequin, déléguée suppléante
- Monsieur Christian LEROY, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur WYCKAERT Gérard, Délégué Titulaire
- Monsieur Joël DUQUENOY, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Délégué Titulaire
- Monsieur François DECOSTER, Délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Frédéric SABLON, délégué titulaire
- Monsieur Jean-Paul LEFAIT, délégué titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain TELLIER, délégué titulaire
- Madame Françoise VASSEUR, Déléguée Titulaire, remplacée par Monsieur David WOJTKOWIAK, Délégué Suppléant

RECAPITULATIF

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		101 672.00€		146 278.02 €		247 950.02 €
Opérations de l'ex	12 000,00 €	8 960.24€	1 687 312.68 €	1 541 034.66€	1 699 312.68 €	1 386 264,42 €
TOTAUX	12 000,00 €	110 632.33€	1 687 312.68 €	1 687 312.68 €	1 699 312.68 €	1 797 945.01 €

B) Fixation des participations au fonctionnement :

Le critère retenu est la répartition selon la population respective des différentes collectivités (population totale 01/01/2023 : 132 394 habitants).

Le montant à rembourser pour cet exercice (dépenses moins les subventions et les remboursements des budgets annexes) s'élève donc à 326 114.42 € que je vous propose de répartir au prorata de la population totale 2023. Ces participations réclamées, en une seule fois, et dès le vote du budget sont :

- Communauté de Communes du Pays de Lumbres : 60 668.90 €
- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer : 265 445.52 €

Après avis favorable du bureau, les membres du Comité Syndical ont adopté à l'unanimité des voix cette délibération.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

21 FEV. 2023

Rendu(e) exécutoire
Le... 21.02.2023
Le Président,


Bertrand PETIT

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT**


Bertrand PETIT

